Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 12 Rajeb 1445
24 Janvier 2024

N° 11

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **162**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **162**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **168**
Homologation de résolutions **168**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **168**
Avis aux créanciers..... **170**
Convocations
Sociétés anonymes **171**
Autres sociétés **173**
Actes Administratifs
Avis au public **174**
Divers
Avis au public..... **174**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Publication du projet de fusion

COFIB CAPITAL FINANCES

Société anonyme

Capital social : 3.000.000 TND

Siège social : 25 Rue Docteur Calmette 1082 Tunis Cité Mahrajene

Identifiant unique : 0432569Q

UBCI BOURSE

Société anonyme

Capital social : 1.000.000 dinars tunisiens

Siège social : 74 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Identifiant unique : 0425329 H

Suivant (i) le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de le société COFIB CAPITAL FINANCES en date du 31 décembre 2023, enregistré à la recette des finances - cité Mahrajéne - 1082 Tunis le 10 janvier 2024, (quittance numéro 2439 - enregistrement numéro 24700158), et (ii) le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UBCI Bourse en date du 31 décembre 2023, enregistré à la recette des finances - Avenue Habib Thameur - Tunis le 2 janvier 2024, (quittance numéro 334 - enregistrement numéro 24800024) par lesquels, il a été décidée d'approuver le projet de fusion absorption de UBCI Bourse (absorbée) par Cofib Capital Finances (absorbante).

Le projet de fusion a été déposé au Registre national des entreprises le 16 janvier 2024 sous le dossier numéro 20243470.

Conformément à l'article 419 du code des Sociétés Commerciales, les créanciers de chacune des entités concernées par la fusion peuvent s'opposer à la présente opération de fusion. Les oppositions à l'opération de fusion devront être adressée au siège de l'une des deux sociétés et ce, dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

2024400125SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un nouveau gérant

Société semha electronics

Société à responsabilité limitée

Au capital social : 10.000 dinars

Siège social : 13 rue el Kef, cité Attadhamen 2094 Ariana

Matricule fiscal : N°1847194P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 janvier 2024, enregistré à la recette des finances de cité etadhamen, en date du 10/01/2024, quittance Numéro M004479, et enregistrement numéro 24700228, les associés ont décidé d'accepter le changement de madame Rim Hachani, de son poste de gérance et de nommer monsieur Ahmed Benzarti en tant que nouveau gérant de la société et ce pour une durée d'une année renouvelable.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire relatif à la nomination du nouveau gérant a fait l'objet du dépôt au bureau de registre national des entreprises de Tunis le 16/01/2024, dossier numéro 20243488.

2024400120SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Avis

Suivant acte S.S.P du 29/12/2023 enregistré à la rec Montplaisir le 3/01/2024, quit n°M000557, enreg 24200030, Monsieur El Habib HARZALLAH C.I.N n°08732134 et Madame Amani Argouibi C.I.N n° 07160452, demeurants à l'adresse du fonds de commerce ont cédé le fond du commerce exploité café et buvette dans le local Résidence Babel bloc A RC boutique 1 Montplaisir Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels à la Société «resto and serves» SARL, identifiant unique 1416074K, représentée par son gérant Mohamed Sabri EL HOSNI C.I.N 00793429 siège social rue Sawsen el Menzah 5 Ariana 2037.

Les oppositions au montant de la cession seront adressées à la bénéficiaire à l'adresse du local du fonds de commerce dans les 20 jours qui suivent la parution au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du 16/01/2024.

2024T00055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Tunis le 15/01/2024 Quittance n°M004279, Enregistrement n°24200148, Mr Mohamed Ben Ali Ben Ahmed Albouzidi a vendu la totalité du fonds de commerce sis à 11, Rue Abdelhakim Kassar Tunis à Mr Mahrez Ben Ahmed Ben Sliman WRAK, qui a désigné son adresse pour les objections des créanciers potentiels.

L'annonce a été publiée au quotidien Chourouk n°11812 le 17/01/2024.

2024T00057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte en date du 12/01/2024 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 16/01/2024 Quittance n°005588 enregistrement n°24200192 Mr Ali Ben Abdelkhader Ben Mohamed Ouness a vendu à Mlle Chadiya Bent Mohamed Akarrek tout le fonds de commerce de vente des fruits secs sis à cité de l'indépendance Zaghouan. Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente dans un délai de

20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Echourouk 17/01/2024.

2024T00058FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 11/5/2023 enregistré à la recette des finances La Goulette du 30/11/2023 n° d'enregistrement 23208834 quittance n°124093 Mme Mariem Bent Abdessalem Mdhafer a vendu à Mr Sabri Ben Noureddine Ben Messaoud tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tout genre de commerce situé à la rue Osmane El Bahri n°09 Ain Zaghouan Tunis.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 7/12/2023.

2024T00059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 10 et 12 Janvier 2024 rédigé par Maître Anouar Jelliti Avocat à Tunis centre Zarrouk Angle rue Iben Khaldoun et Ahmed Tlili Tunis quatrième étage bureaux 41 enregistré à la recette des finances beb - swika - Tunis le 16-01-2024 sous le n°24200168 quittance n°M004437 Monsieur Mohamed Moncef Ben Othman de cin n°00223542 a vendu au profit de la société «SIWAR» SARL représentée par son gérant Monsieur Tawfik Oggar, d'identification fiscale n°1033175L le fonds de commerce Exploité comme un café de catégorie 1 dans le local sis au 04 rue Doulati - Hafssia - Tunis et rouak ben sassi.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains de Maître Anouar Jelliti dont l'étude est sise au centre Zarrouk Angle rue Iben Khaldoun et Ahmed Tlili Tunis quatrième étage bureau 41.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 19-01-2024.

2024T00060FCCC2

Contrat de Concession Fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 19/12/2023 enregistré à la recette des finances Douar Hicher en date du 28/12/2023 quittance n°M076127 enregistrement n°23202672 Mr Taoufik Dridi CIN n°00744788 son adresse 66 rue Riadh cité Ettadhamen Ariana à renoncier le fonds de commerce de vente des épices et des poulets situé à la route Sidi Bouchoucha cité Khaled Ibn Walid Manouba à Mme Basma Hajri CIN n° 07297828 son adresse cité Riadh Essida Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 18/01/2024.

2024T00063FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 12/01/2024 enregistre à la recette des finances rue Nemsa Tunis le 16/01/2024 sous le 5158 Reçu 24200215 Mr Karim Binawali a vendu en son nom et au nom de son frère Lotfi à Mr Bilhasen Benawali la totalité du fonds de commerce au 20 rue de Blé Tunis.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de Mr Belhasen Benawali Rue de Blé n°18 Tunis dans les vingt jours qui précèdent la publication de cette annonce au JORT.

Le présent communiqué a été publié au journal «Echourouk» du 19/01/2024.

2024T00064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce daté le 10 janvier 2024 et enregistré à la recette des Finances Sidi Hassine - Tunis le 12/01/2024 reçu n°M006714 et enregistrement n°24200176 Monsieur Mohamed Selim Adala a vendu et cédé à Monsieur Houssem Ben Ibrahim Ben Amar Essghaier le Fonds de commerce exploité comme pressing sis au 37 Avenue Habib Bourguiba Ennasim 1095 Sidi Hassinie Tunis (Rue 42590 sidi Hassine - Tunis) sans tous ses éléments corporels et incorporels, les éventuelles oppositions doivent se faire au bureau de l'avocate Maître Sonia Khamalia sis au 63 Avenue Habib Boughatfa 2ème étage Bardo-Tunis et dans les délais légaux sous pleine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 23/01/2024.

2024T00066FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 11 Janvier 2024 et enregistré à la recette des finances Menzeh VI Le 11/01/2024 (Reçu n°005812 enregistrement n°24200263) Madame Imen Bent Khaled Ben Hessine Ben Kacem (C.I.N n°09603817) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Afef Bent Ali Ben Mohamed Abid (CIN n°04556667) Veuve Maher Ben Amor exploité «Vente des Glaces et Rafraîchissements «Situé au 09 Bis rue Muawiya Ben Abi Soufien Menzeh (5) - Ariana «avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposées entre les mains de Monsieur Mohamed Taher Ben Lased Ben Sadek EZI (C.I.N n°09602467) Domiciliée 47 Résidence Andalouse - Menzah (8) Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Achourouk daté le 18/01/2024.

2024R00158FCCC2

Renonciation contrat d'un fonds de commerce

Suivant acte d'un contrat de renonciation d'un fonds de commerce signé le 17 Janvier 2024, et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba - Jendouba en date du 17/01/2024 sous le n° d'enregistrement 242003449 Quittance n°M006595, Monsieur Kais Ben Amara Ben Ahmed Benwasif (C.I.N n°07878830) a renoncé la totalité d'un fonds de commerce à la Société Caius Market son Gérant Monsieur Kais Ben Amara Ben Ahmed Benwasif (C.I.N n°07878830), Identifiant unique : 1802602 Q, aux fins d'inscription (Capital 1000 Dinars) sise au local commercial Marché Centrale - Jendouba exploité «Vente de Poulet et de ses dérivés» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les créanciers peuvent faire opposition entre les mains de cédant son adresse sise à Cité Riyadh - Jendouba dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés le 21/01/2024.

2024R00159FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte légal fait par Maître Imed Baccar et son assistant le 12/10/2022 et enregistré à la recette fiscale de Gafsa le 13/10/2022 sous le n°M033623 Mme Sakina bent Moh. Bey en son nom et au nom de ses mandataires Ezzedine, Fairouz, Najet, Meriam, Rabia et Kadija fils et filles du feu Ennaoui Sai, a cédé par donation en faveur de son fils Sabeur Sai la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis à l'Av. Ali Belhawan à Gafsa et destiné à la vente d'habits prêt-à-porter, MF : C.N/1808607/X.

Toute opposition sera reçue à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet extrait a été publié au quotidien "Echourouk" datant du 22/3/2023.

2024R00165FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé daté le 10/01/2024 à la recette des finances de Gafsa le 11/01/2024 reçu n°24200030, quittance n°M001157, Monsieur Rahmoun Mounir a vendu à Mr Smida Mouyasser la totalité du fonds de commerce destiné au commerce des produits pharmaceutiques en détail sis à Alim Dakhla, Sned - Gafsa.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Mabrouki Nacer, avocat, demeurant à l'avenue Kileni el Metoui, Gafsa, et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 18/1/2024.

2024R00166FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Kais Gahaz l'avocat à Mahdia le 6/9/2022 enregistré à la recette des finances à Mahdia le 14/10/2022 reçu n°55195 enregistrement n°22203755.

La société Feres confection a vendu à monsieur Ala Eddin Oueslati la totalité du fonds de commerce surnommé «Fares prêt à porter» constitue pour la vente des habillements prêt à porter à l'avenue Habib Bourguiba Mahdia à un prix total de treize milles dinars (d13000.000)

Toutes les oppositions seront déposées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local du fonds dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 20/01/2024.

2024S00083FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 27/10/2023 enregistré à la recette des finances d'Akouda le 01/11/2023 sous le numéro 23202302 reçu n°39408, la Société Electro Chatti (MF : 1498336Q) au nom de son représentant légal Med Aymen Chatti titulaire de la CIN n°08449906 domicilié à la rue Fatma Ezzahra à Msaken, a cédé aux Héritiers du défunt Hassine Essghayer à savoir Imen Mlaweh à son nom et au nom de sa fille mineur Selma, et au nom des deux fils Adem et Abdelmalek suivant une procuration datée du 31/8/2023, titulaire de la CIN n°08438616, domicilié à la rue "Abdelhamid Souguir" : un fonds de commerce consistant d'une boutique de commerce des produits électrique, électronique et électroménager, situé à l'avenue de la République d'Akouda avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées auprès l'Avocat rédacteur de cet acte Maître Mohamed Mahjoub, Avocat à la cour de cassation, 8 rue de Cordoue (Trocadéro) Sousse, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" le 30/12/2023 sous le n°11794.

2024S00094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de M'Saken le 5/01/2024 sous n°24200131 quittance n°M003255. Mr Mohamed Ali Ben Ezzedine Bahloul, titulaire de la CIN n°09318830 a vendu et cédé à Mme Zohra Ben Amor Ben Abdallah, titulaire de la CIN n°05504260, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente article de maison (Identifient Unique : 1414403Y), avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Route de Monastir

- M'Saken - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 23/01/2024.

2024S00096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/01/2024 et enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba le 3/01/2024 sous le n°24200064 quittance n°M001139 Mr Chams Eddine Dehech n° de la CIN 03576442 a vendu à Sofien Grolli n° CIN 05738960 la totalité du fonds de commerce destiné pour café de 1ère classe sis à la Rue Boumesouer complexe Belhaj Younes route Aéroport Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 13/01/2024 au journal Essabeh page 12.

2024X00081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Farida Ben Akacha, avocat à Sfax, daté le 22/12/2023 et enregistré à la recette des finances Agareb le 22/12/2023 sous le numéro M030536 monsieur Ahmed Belhizia a cédé à monsieur Chokri Benncir la totalité du fonds de commerce «boutique N°26+27» situé à cité commerciale, Agareb, Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T. entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce au siège du fonds de commerce situé à cité commerciale Agareb, Sfax. Le même avis a été publié au journal quotidien Echourouk du 17/01/2024.

2024X00082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 29/12/2023 enregistré le 02/01/2024 à la recette des finances Diar Elwafa Sfax sous n°24200009 Madame Wafa Karray Titulaire de la CIN n°08888361 a vendu à Mr Bassem Hbaieb Titulaire de la CIN n°05333500 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Majida Boulila rue Tabouk Sfax dont l'activité est un salon de thé dite «MALLORCA» avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de son avocat maître Krichen Walid sis à la rue Habib Thameur Immeuble L'océan bleu 4ème étage A 43 Sfax.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 17/01/2024.

2024X00093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP rédigé par Maître Ahmed Abbes Avocat à la cassation en date du 10/01/2024 enregistré à la recette des finances La Goulette le 12/01/2024 quittance n°006494, enregistrement n°24200287. La société BRAISCO (SARL) représentée pour ses fins par son gérant Mr Moncef Gharsa titulaire de la CIN n°05520055; immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1734204Y demeurant au n°25 rue El Imam Boukhari, cité Mohamed Ali 2040 Rades, a cédé à Mr Montassar Othmani titulaire de la CIN n°07489224 demeurant au n°4 rue Sidi Boussaid, cité ENNASSIM Ariana Nord, la totalité du fonds de commerce sis à l'Aouina Nord; cité Taieb Mhiri; rue Monji Slim résidence Houssem.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mr Moncef Gharssa qui a élu son domicile au Cabinet de Maître Ahmed Abbes si au 07 rue d'Autriche 1002 Tunis; dans un délai de 20 jours de la publication de cet extrait au JORT.

Cet avis a été publié le 18/01/2024 au journal Le Quotidien (p.19).

2024400108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 27 décembre 2023, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 8/01/2024, (N° de Quittance M002725, n° d'Enregistrement 24200168) Mr Hatem KELIBI (CIN n°00532284) en son nom et au nom des héritiers feu Hmida Kelibi suivant procuration spéciale, a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 25 rue Sidi Ammar Ariana à usage de tous commerces à Mr Mohamed Chroudi (CIN n°05243449).

Toutes les oppositions sont acceptées entre les mains de Mme Laila Kordoghli épouse Hatem Kelibi sis au 08 rue de l'OR Charguia 2 Ariana dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Annonce parue au journal Le Quotidien le 18 janvier 2024.

2024400111FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 9/11/2023 et enregistré à la recette des finances rue de Paradis - Ariana le 17/01/2024 sous le n°24200516 quittance n°8977, la «STE PATISSERIE CŒUR DAMENDE» SARL ayant l'identifiant unique n°1509196J représentée par son gérant et dont le siège sis au Magasin n°5, Bloc D, immeuble Elysée, Avenue Mongi Slim Soukra Ariana, a vendu à la Société «M A M SAVEUR» SARL ayant l'identifiant unique n°1650445B représentée par son gérant Mr Mohamed Bel Haj Yahia et dont le siège social sis au n°6 Rue de la Mosquée la Marsa, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis au Magasin n°5, Bloc D, immeuble Elysée, Avenue Mongi Slim Soukra Ariana et exploité pour la commercialisation de tous produits pâtisseries et toutes les activités y liées.

Les oppositions sont acceptées par le représentant légal de la société acquéreuse au siège social dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce dans le JORT.

2024400114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8 janvier 2024 enregistré à la recette des finances Borj el wzir quittance n°M007321 enregistrement n°24200247 Mr Mourad Ben Amor Ben Salah Ghannem demeurant au n°21 Rue Mansour Ben Ziri Soukra a vendu à Melle Karimen Bent Khaled Ben Issa Cherni demeurant au 73 Rue Med Jammoussi Cité Ezzyatin Tunis la totalité d'un fonds de commerce pour toutes activités commerciales sis au n°30 rue Abderrahmen Mami Borj el wzir Ariana.

Toute opposition à cette vente sera reçue au bureau de Maître Saloua Essifi, sis à la rue Echih n°5 bis, Ariana.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 19 janvier 2024.

2024400115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant S.S.P. enregistré à la recette des finances Sidi Hssine en date du 01/12/2023 sous le n° d'enregistrement 23204488 quittance n°M109296.

La société Al Shop ayant le M.F. 1500079Q représentée par son gérant Monsieur Marouen ben Nourddine ben Belgacem Abouab a vendu à Monsieur Aymen ben Mohsen ben Hédi Abouab titulaire de la CIN n° 04722794 tout le fonds de commerce sis à l'avenue Hrayriya rue 4683 Zahrouni Tunis destiné pour une cafetière.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 21 Janvier 2024.

2024400117FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par ASSP en date du 20/10/2023, enregistré à la recette des finances cité Mahrajen Tunis le 19/12/2023 sous le n°23305566 quittance n°60575, Madame Monia ben zin el Abidin Dziri, demeurant au n°42 rue Abdelaziz Mastouri Ennasr 2 Ariana a donné en location gérance la totalité du fonds de commerce exploité au n°12 rue Haroun Rachid Mutuelle ville Tunis à usage de l'activité de buvette avec tous ses éléments corporels et incorporels à madame Arbia Khabtheni demeurant au n°08 rue Ersaffi Mutuelleville Tunis et ce pour une durée d'un an renouvelable.

Un extrait du contrat a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 6/01/2024.

2024T00014FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/3/2023 enregistré à la recette des Finances wed-elil en date du 29/3/2023 sous le n° de quittance M022381 n° d'enregistrement 23300653. Mr Hichem Selami a loué à Mr radhwan el Mejri tout le fonds de Commerce prêt à la vente de produits détergents au magasin commercial rue de l'Indépendance - Chebaw route du quartier el-ward en face de l'institut Al-Khwarizmi pour une durée de (03) ans à compter du 01/3/2023 jusqu'au 28/3/2026.

La présente annonce a été publiée au journal Dar Assabah en date du 18/01/2024.

2024T00053FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé le 26/12/2023 en date du 27/12/2023, enregistré à la recette des finances rue Aljazira le 02/01/2024 sous le n°24300004, quittance n°272, Mr Mohamed Warda IF n°0263612H a loué à la société Attawk Adhahabi Trading SARL S S n°9 Rue la Suède Tunis IF 1849216L la totalité du fonds de commerce affecté à la vente en gros des fruits secs exploité dans le local sis au n°09 rue la Suède Tunis, pour une période de deux ans non renouvelables, à partir du 01/01/2024 au 31/12/2025. Cette annonce a été publiée aux journaux Essabah et le Temps du 19/01/2024.

2024T00062FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un mandat de location du fonds de commerce daté du 25 décembre 2023 et enregistré à la recette des finances de Grombalia sous n°23307478.

Mme. Manel ben Rjeb Toumi titulaire de la carte d'identité nationale n°06439241 agissant au nom de sa mère Mme. Saida ben Hassen ben Hamouda el Béji titulaire de la carte d'identité nationale n°06350779 a loué à Mr. Taoufik ben Ali ben Jeballah titulaire de la carte d'identité nationale n°06350779 tout le fonds de commerce exploité pour vente d'épices et de leurs dérivés sis à l'Avenue de la République Grombalia avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée de cinq ans à partir de 15/12/2023.

Cette publication est publiée au journal "Assabah" le 5/12/2023.

2024R00094FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location enregistré à la recette des finances de Denden le 5/01/2024 quittance n°M001683 sous le n°24300066 Mme Boutheina Bent Abdallah Bouzidi a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Karim Marouani exploité entant que buvette sise à la Résidence Ferdaoues Magasin n°C01 cité Amel Manouba centre Denden.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/01/2024.

2024R00135FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé datant du 5/01/2024 enregistré à la recette des finances place de la République Radés le 10/01/2024 sous le n°24300096 quittance n°Moo2738 Mr El Kleyi Hichem a loué à Mr Jelassi Slim la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Med Ali n°105 Radés Ben Arous.

La rédaction de cette annonce est faite au journal le Quotidien le 20/01/2024, selon l'article 231, paragraphe 2 du code de commerce.

2024R00153FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 12/01/2024, enregistré à la recette des finances Hammamet le 17/01/2024, sous le n°24300340 quittance n°M011277, Mr. Rafik Fadhloune, demeurant à la Rue Farhat Hached Nabeul loue à la société Bochra Solex Watshanza, dont le siège social sis dans les locaux loués, la totalité du fonds de commerce, tout commerce, exploité dans le local sis à l'Av Farhat Hached - local n° G.1.3 Marina Yasmine Hammamet, pour une durée de 5 ans, du 01/3/2024 au 29/02/2029 avec tacite reconduction.

Cette location a fait l'objet d'une publication aux journaux "Al Chourouk et le Quotidien" du dimanche 21/01/2024.

2024R00163FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé rédigé par Maître Chafik Jammoussi avocat à Sfax ; enregistré à la recette des finances dyar el wafa Sfax le 27 décembre 2023 n°2330558, reçu n°M112720, Mourad Samet a loué à la STE ELMOUNA OPTIQUE la totalité du fonds de commerce vente et réparation, lunettes optiques sis à l'Immeuble Donia Avenue 7 Novembre Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de mille dinars par mois.

Les oppositions doivent être formulées par maître Chafik Jamoussi avocat à Sfax Bab Jebli ribat madina Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au jort.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk à la date du 18 janvier 2024 sous le n°7017 page 23.

2024X00087FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un contrat de location enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac Tunis le 8 Janvier 2024 Quittance n°M002858 enregistrement n°24300188, Mr.Mohamed Ben Ali Ben Ameur El Khoufi titulaire de la C.I.N n°01135075 donne en gérance libre à la société «MON VISA CONTACTS» en cours de constitution, le fonds de commerce Tout Commerce situé au local commercial n°4 au rez-de-chaussée, Résidence «LA MERVEILLE DU LAC» Cité des Pins Lac II Tunis, pour une durée de location de deux années (02) commençant le 4 Janvier 2024, renouvelables par tacite reconduction.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté le 23/01/2024.

2024400116FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 28/4/2023, enregistré à la recette des finances cité administrative le 22/6/2023 quittance n°M067888, enregistrement n°23303980, madame Kalthoum bent Mokhtar Ben Ahmed titulaire de la carte d'Identité nationale numéro 04647433 a loué à madame Nada bent Said Saidani titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04823136 tout le fonds de commerce destiné coiffure et esthétique sise au 17 rue il nil cité milaha Ariana pendant cinq années à compter du 01 janvier 2023 jusqu'à 30 décembre 2028.

Toute opposition doit être formée dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne chez maître Leila Weslati au bureau sise au 58 rue el Jazira Tunis.

Il a été publié dans le journal le Quotidien en date du 22 janvier 2024.

2024400121FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 02/01/2023, enregistré à la recette des finances el Manar le 3/01/2024, quittance Numéro M000596, enregistrement Numéro 24300017, monsieur Rachid BOUZAYEN titulaire de la carte d'identité nationale Numéro 01636977 a loué à la société SEMHA ELECTRONICS, matricule Fiscal 1847194P le fonds de commerce gérance libre destiné exclusivement à la vente d'électroménagers sise au 40 bis avenue el Faouez cité Ibn Khaldoun Tunis à compter du 01 janvier 2024 : jusqu'à 30 décembre 2026.

Toute opposition doit être formé dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne chez le bureau du maître Samia Nouache sise au 09 avenue de l'Indépendance Etadhamen Ariana.

Il a été publié dans le journal le Quotidien le 22/01/2024.

2024400122FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat de propriétaires

Suivant PV enregistré à la recette des finances Rue du Sahel Tunis le 16/01/2024 (quittance n°M004103 enregistrement n°24800096), approuvé par la municipalité de Tunis le 5/1/2024, il a été constitué "le syndicat des propriétaires de l'appartement Essahel" sis au 9 rue de l'excellence Ouardia 1 Tunis. Le comité du syndicat est formé comme suit :

Mansour Bizid (président), Mohamed Ayari (secrétaire général), Thouraya Romdhane (trésorière).

2024T00056APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : kick- boxing Tigre noire

- Adresse : Salle Garina sport en face de la banque Zitouna souk lahad 4230

- Président : Mustapha Mustapha

- Membres :

Yassmine Elwsayef / Zeineb Degachi / Oussama Mustapha / Arbia Boubakar.

- Vice président : Yousri Touati

- Secrétaire général : Housem khaled

- Trésorier : Gmar touati

- Objectifs : Former et encadrer des jeunes et tisser des liens entre associations

- Spécialisation : kick - boxing.

2024R00164APSF1

Constitution d'un complexe aquatique

D'après procès-verbal d'une assemblée générale fondatrice du 10/01/2024 inscrit au récépissé financier le 12/01/2024 selon le numéro de récépissé MO02726 sous le numéro 24800349 inscrite au tribunal de 1ère instance de Gafsa sous le numéro 3604 en date du 19/01/2024. Un complexe aquatique a été constitué comme suit :

Nom du complexe : Complexe de développement dans le secteur agricole à Henchir Ali Qatif 2 pour l'irrigation supplémentaire.

Localisation : Nador, sud de Gafsa, Province de Gafsa.

Son siège social : Nador, délégation Gafsa Sud, Gafsa.

Objectif : Services supplémentaires d'irrigation et agricoles.

Membres :

1) Omar Rabih Nassib : Président.

2) Tijani Jat Billah : Trésorier.

3) Bashir Othman : Membre.

2024R00167APSF1

Constitution d'une association

Nom : Des stars pour le travail culturel

Objet : Culturel.

Objectif :

1- Contribuer à la revitalisation culturelle, participer à des événements culturels et réaliser des activités récréatives

2- Contribuer à la présentation du livre, de la bibliothèque et de ses services

3- Travailler à diffuser la culture du livre

4- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires

Adresse : La bibliothèque régionale de Sidi Bouzid.

Comité :

- Président : Ahmed Ammar ben Amara Hajlawi

- Secrétaire générale : Raja Kaddachi.

- Trésorier : Zouhair Ben Sghaier Hajlaoui.

2024X00084APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association El ASSAD sportif Menzel Chaker

Local : Centre de physiothérapie Menzel Chaker

Objectifs : Former les jeunes, faire progresser la spécialisation sportive dans la région, les encourager, développer leurs capacités physiques et artistiques et les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux. Nous nous engageons également à participer à diverses compétitions sportives encadrées par les universités sportives qui y participent.

Spécialité : kickboxing

Quittance de constitution d'une association n°368 à la date du 15/01/2024

Commission :

Président : Firas Hamrouni

Trésorier : Islem Gharbi

Secrétaire Général : Hammadi Ben Mefteh.

2024X00092APSF1

Homologation de résolutions

Groupement de Développement Agricole et de pèche

Oudhna - Elamel

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire le 14/6/2022, il a été décidé de renouveler le membre du groupement De Développement Agricole et de pèche Oudhna Elamel comme suit :

- Mr Raouf Elhaj : Président

- Mr Moncef Landari : Trésorier

- Mr Arbi Dridi : Membre.

2024R00147APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : Société MIXEL chez Société de Créances et d'Assistance 52 Bis Rue Pierre de Coubertin.

Contre les parties saisies : Héritiers Bou Jomâa et Beya Ziedi : leurs fils Raoudha, Ismail, Nejmeddine, Nozha, Aida et Azza, El Brij Tekelsa.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts indivises à vendre : Les 24455ème indivises du TF 608203 Nabeul consistant en un terrain agricole clôturé de 48910 m² sis à Takelsa El Brij équipé d'un puits avec pompe et contenant 242 arbres d'agrumes divers irrigué par goutte à goutte et 23 grenadiers et 40 oliviers et 5 amandiers et implanté de légumes sous serre et d'orges.

Mise à prix : 281.232D ,500 Frais en sus

Date et lieu de la vente : Lundi 26/02/2024 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T00067VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.236701/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

- En sa qualité de créancier hypothécaire -

2) Le Débiteur principal : 1) M. Adel Bouzaine CIN 00788832, demeurant 48 rue 6949+ cité el Intilaka - Gouvernorat d'Ariana.

3) Mme. Dallel Ben Tahar Ben Salem Berrima ép Adel Bouzaine, CIN 04197567 demeurante 48 rue 6949 cité el Intilaka Gouvernorat Ariana

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mise en vente : Une villa objet du T.F 88197 Ben Arous située à la localité El Mohamedia TAXIM Ezitouna 2 Superficie de 168 m² avec 2 étages le second en état de construction.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 212.200,000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le jeudi 29 février 2024 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R00155VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Attijari Bank, société anonyme, enregistré au registre de commerce sous le n°B140811997, ayant son siège social au 24 rue Hédi Karray centre urbain nord, 1080, Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Mabrouki Ifraj ben Ameur, titulaire de la CIN n°04239977 demeurant à Khcham est, Saida, Rgeub, Sidi Bouzid.

2/ Mabrouki Abdenneib, titulaire de la CIN n°06015016, demeurant à Khcham est, Saida, Rgueb, Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de deux terrains agricoles : 1/ terrain objet du titre foncier n°11540 Sidi Bouzid dénommé «Selma 210» sis à khcham Awled Fatnasa, Rgueb Sidi Bouzid, d'une superficie de 4649 m² et qui remporte des arbres d'olives de différentes tailles, du nord le terrain n°97, de l'est le terrain n°123 et des deux cotés sud et ouest le terrain n°121.

2/ Terrain objet du titre foncier n°8136 Sidi Bouzid dénommé «Laila 42» d'une superficie de 11251 m² sis à Khcham Awled Fatnasa, Rgueb Sidi Bouzid et qui remporte aussi des arbres d'olives de différentes tailles, ce terrain se compose de 2 parties : La partie n°115 d'une superficie de 4721 m² et La partie n°121 d'une superficie de 6530 m².

Mise à prix : trente neuf mille sept cent cinquante dinars (39.750,000 D) sans les frais pour les 2 terrains : 11.622,500 D le prix du terrain objet du titre foncier n°11540 et 28.127,500 D le prix du terrain objet du titre foncier n°8136.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sidi Bouzid sis à l'avenue Habib Bourguiba 9100 Sidi Bouzid, le lundi 19 Février 2024 (19/02/2024) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2024X00085VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Moalla Lobna

Rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax

Créancier saisissant : Lobna Louhichi son domicile élu bureau Maître Moalla Lobna sis à la rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax.

Débiteur saisi : Maher Louhichi sis à l'entrée gassara n 1 Sakiet Edair Sfax n° cin 5317389.

Avocate poursuivante : Maître Moalla Lobna, rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax.

Immeuble saisi : consiste de demi indivis d'un terrain surface de 600 m² sans compter l'entrée à coté d'Ali Louhichi son dimension est- ouest 40 m et nord- sud 15 m délimitée du nord par son entrée puis propriété Ali Louhichi, du sud Hédi Baccouche, de l'est rue nommé mawajel Gassara de l'ouest Habib Lefaeiz, sis à la route Mahdia km 10 Sfax, la propriété contenant une villa de grande véranda, deux chambres et un hall, un salle de bain et une cuisine puis une petite véranda à l'ouest ; il y'a aussi un placard et un couloir il y'a des traces de l'humidité il contient aussi de l'eau potable et de l'électricité, son parterre en semant, le toit ordinaire son surface battu 136.56m².

Mise à prix : La mise à prix du demi propriété à vendre a été estimée à soixante dix mille dinars (70.000,000D) auquel s'ajoutent les frais et toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le un tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat et Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur.

Date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi vingt six février deux mille vingt quatre (26/02/2024) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax .

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires du bureau, pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocate poursuivante dont le bureau est sis à la rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax.

2024X00091VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix de vente de 40%

Etude de Maître Tahri Abdelmoumen

26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk bureau n°44, Tunis

Tél : 71 335 949

M.F : 514013L

Partie saisissante : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A., inscrite au registre national des entreprises sous le n°031041F, sis au 88 avenue Hédi Chaker, 1002, Tunis, en sa qualité de créancier.

Partie saisie : Moubarek Yaser, C.I.N n°05128201 demeurant à la rue 01 juin 1955 cité Tahar Sfar Hammam Chatt Ben Arous, en sa qualité de débiteur.

L'avocat poursuivant : Maître Tahri Abdelmoumen, avocat à la cour de cassation, demeurant au 26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk bureau n°44, Tunis.

Désignation de l'immeuble : Il s'agit d'une villa, appartenant au débiteur, objet du titre foncier n°57909 Ben Arous dénommé «essaada», sis à la rue 01 juin 1955 puis rue de la République cité Tahar Sfar Hammam Chatt Ben Arous. Il s'agit d'un lot de terrain de superficie 544 m² sur lequel a été édifié une villa à usage d'habitation composé d'un rez-de-chaussée, il est composé d'un salon, et de 2 chambres à coucher, d'une salle de bain, d'une cuisine; une terrasse derrière cet étage on trouve, une piscine et un studio composé d'un salon, et de 2 chambres, d'une cuisine.

Et d'un étage de villa dont son entrée est par le garage où on trouve les escaliers composé d'un salon au sol marbre et fenêtre en aluminium avec plafond en plâtre et un couloir ouvrant à une suite parentale avec salle de bain équipée d'un jacouzi, et de 2 chambres à coucher avec salle d'eau, d'une cuisine ouvrant sur une véranda.

Au toit un studio composé d'une chambre et un salon de superficie approximative de 50m² équipé d'un abri de voiture.

La maison est construit en brique, la menuiserie en bois et en aluminium, le sol en parterre et en marbre, bien entretenu, équipé de l'électricité, l'eau potable, Onas, Surface couverte des 2 niveaux est de 348 m² et la surface des accessoires est de 30 m² tels que prescrits au rapport d'expertise de l'expert Ben Khlifa Bechir.

Les références d'enregistrement du propriétaire à l'administration foncière son dépôt Ben Arous folio N°13/4 le numéro 1/1673 daté du 14/6/2013.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de quatre cent soixante trois mille six cents quatre vingt treize dinars 764 millimes après réduction du prix de vente de 40% outre les frais de poursuite qui ont été fixés à 3882 Dinars 461 millimes par le tribunal le jour de l'audience du 4-01-2024 en plus les frais de poursuite complémentaires qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : Le jeudi 29/02/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées au près du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2024400123VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En date du 15 novembre 2023 il a été décidé par monsieur le Juge chargé de la distribution des deniers au tribunal de première instance de Ben Arous dans l'affaire n°236/2023, d'ouvrir les procédures de distribution des deniers déposés à la trésorerie régionale de finances Ben Arous sous le n°M004103 en date du 4 mai 2023 et s'élevant à (45.835,390 d) et ce sur la base de la requête en vu de la

distribution des deniers déposés par Maître Dhaya Othman au nom des ouvriers de la Sté ADITEX contre le débiteur Sté ADITEX et les autres créanciers.

Ainsi et en application des dispositions de l'article 468 du code des procédures civiles et commerciales : «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis a été effectué en application des dispositions des deux articles 466 et 467 du C.P.C.C.

2024T00068VEPA2

Avis d'appel d'offres

Vente Hôtel Almaz 3 étoiles Yasmine El Hammamet

Cession de la société

Touristique La Turquoise

M.F : 381433/Q/A/M/000

R.C : B157751996

En application de la décision rendue par la chambre de conseil du tribunal de première instance de Tunis en date du 11/01/2024 de republier l'appel d'offres pour la cession de la Société Touristique La Turquoise consistant en la totalité de l'hôtel Almaz classé 3 étoiles, située à Yasmine El Hammamet, d'une capacité de 350 lits, édifié sur un terrain d'une superficie de 18. 081 m² (1ha 80a 81ca) situé à Yasmine Hammamet, le contrôleur à l'exécution Monsieur Taoufik Mourad Rekik 10 Rue Mohamed Rached El Beji, Résidence Jinene Ennasr, Ennasr II, 2037 Ariana, Tél : 98.307.744 informe le public que tout soumissionnaire désirant participer à l'appel d'offres doit retirer le cahier des charges auprès de son bureau contre paiement de la somme de 200,000 D non remboursable, les soumissions, devront être expédiées par rapide poste à l'adresse du contrôleur à l'exécution. Elle doit porter la mention «Ne pas ouvrir - confidentiel - Appel d'offres pour la cession à un tiers de la Société Touristique La Turquoise "Hôtel Almaz". La date limite d'envoi des offres est fixée au 19/02/2024, le cachet de la poste faisant foi. Toute offre ne répondant pas aux conditions du cahier des charges serait automatiquement rejetée.

2024R00162VEPA2

Ouverture des procédures des réglementions judiciaire

Société REGIA PHARMA SA

Siège social : 13 rue des Pommes Manar 1 Tunis

IU : 1320203Y

Selon décision du tribunal de première instance de Jendouba du 15 Janvier 2024 il a été décidé de nommer l'expert Akram Chriti en qualité d'Administrateur Judicaire sous contrôle de juge commissaire Mme Houda Ben Nejma.

Les créanciers de la société sont appelés à enregistrer leurs dettes auprès de l'administrateur judiciaire sis au 5 bis Avenue Tahar Ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis.

2024R00171VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 16 février 2024

Compagnie Gestion et Finance (CGF)

Société anonyme

Au capital de 3.000.000,000 TND

Siège social : 17 Rue de l'Ile de Malte, Immeuble Lira, 1053 les Jardins du Lac - Tunis

Identifiant unique : 0539726X

Les actionnaires de la société C.G.F, faute de quorum lors de la réunion du 19 Janvier 2024, sont convoqués à une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 16 Février 2024 à 10h au siège de l'Association des Intermédiaires en Bourse sis 19 Bis, rue Kamel Atatürk 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, demeurant inchangé :

- Ratification des modalités et des délais de convocation

- Sort de la société au vu de retrait de l'Agrément du Conseil du Marché Financier

- Pouvoirs pour formalités.

2024T00061SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DERBIGUM BUILDING SOLUTIONS «DBS» S.A

Société Anonyme

Au capital de 9 469 335,900 DT

Siège : Rue de la Physique, Zone Industrielle Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 0000500R

Les Actionnaires de la Société Derbigum Building Solutions DBS S.A, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 20 févier 2024 à 10 heures au siège de la direction générale sis à la rue de la physique, Zone Industrielle 2013 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1- Approbation de l'autorisation faite par le Conseil d'Administration au Président Directeur Général de contracter un crédit de gestion auprès de la BIAT d'une valeur de onze millions deux cent mille dinars.

2- Pouvoir en vue de formalités légales.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024R00157SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE EL AMEN MUTUELLEVILLE S.A

Société anonyme

Au capital social de 13.254.780 DT

Siège social : 20-22-24, Rue Aziza Othmana, Mutuelleville, 1082, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 341832 F/P/M/000

Les actionnaires de la société CLINIQUE EL AMEN MUTUELLEVILLE S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le mardi 20 février 2024 à 14h00 (quatorze heures) au siège social de la société sis au 20-22-24, Rue Aziza Othmana, Mutuelleville, 1082, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Ratification de la nomination de nouveaux administrateurs; et

3. Pouvoirs pour formalités.

2024R00160SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE EL AMEN MUTUELLEVILLE S.A

Société anonyme

Au capital social de 13.254.780 DT

Siège social : 20-22-24, Rue Aziza Othmana, Mutuelleville, 1082, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 341832 F/P/M/000

Les actionnaires de la société CLINIQUE EL AMEN MUTUELLEVILLE S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le mardi 20 février 2024 à 15h00 (quinze heures) au siège social de la société sis au 20-22-24, Rue Aziza Othmana, Mutuelleville, 1082, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur;

3. Prise d'acte de la nouvelle composition du Conseil d'Administration de la Société; et

4. Pouvoirs pour formalités.

2024R00161SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique

«Hôtel Montazah Tabarka»

Société anonyme

Capital : 10643,700 DT

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II -1053 Tunis

Identifiant unique : 0047986F

La Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka» convoque ses actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 16 février 2024 à 10 Heures au siège social de la société et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société.

2. Approbation des statuts mis à jour.

3. Pouvoirs pour formalités.

2024R00168SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Marja de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture : SMADEA

S.A au capital de 18 835 254 dinars

N° Mat. CNSS : 068424 -39

Siège social : El Marja (1) Bousalem

Le conseil d'administration de la Société Marja de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture SMADEA invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 29 février 2024 à 10 h du matin au siège de la Tunisian Saudi Bank à Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/8/2023.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes portant sur les états financiers arrêtés au 31/8/2023.

3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/8/2023 et des conventions réglementées conformément à l'article 200 et les suivants du code des sociétés commerciales.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022/2023.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022/2023.

6. Jetons de présence de l'exercice 2022/2023.

7. Approbation de nomination de nouveau membre du conseil d'administration.

8. Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes.

9. Planification du paiement des dividendes de la compagne 2021/2022.

10. Modification de comptabilisation des «Réserves Fonds social».

11. Affaires diverses.

2024R00169SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Marja de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture : SMADEA

S.A au capital de 18 835 254 dinars

N° Mat. CNSS : 068424 -39

Siège social : El Marja (1) Bousalem

Le conseil d'administration de la Société Marja de Développement de

l'Elevage et de l'Agriculture SMADEA invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale extraordinaire le jeudi 29 février 2024 à 11 h du matin au siège de la Tunisian Saudi Bank à Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la date de clôtures des états financiers.

2. Abrogation du statut suite à :

- Changement de la date de clôtures des états financiers.

- Loi n°47 année 2019 portant à l'amélioration du climat d'investissement.

2024R00170SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Comptoir National du Plastique

S.A au capital de 3 250 000 DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

Identifiant unique : 0004545Y

Messieurs les Actionnaires de la société Comptoir National du Plastique sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 19 février 2024 à 10H au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration afférent à l'augmentation du capital social ;

2) Augmentation du capital social ;

3) Modification corrélative des statuts;

4) Pouvoirs pour formalités.

2024S00095SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et une autre extraordinaire

Société «MARINA MEDICALE INTERNATIONALE»

SA au capital de 19.300.000 Dinars

Siège social : Immeuble «AIDA», rue du 14 Janvier Sfax

IU : 1337782R

CNSS : 638613-62

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Dimanche 25 février 2024 à 10 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2023,

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

4. Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs et au PDG pour leurs travaux de gestion relatifs à l'exercice 2023,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023,

7. Fixation des jetons de présence,

8. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués, par ailleurs, en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour du dimanche 25 février 2024 à 11 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital ;

2. Augmentation du capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Modification corrélative des statuts ;

4. Suivi et autorisation pour l'octroi des crédits ;

5. Questions diverses.

2024X00086SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 100.000 Dinars

Siège social : Km 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa - Tunisie

Identifiant Unique : 0323601P

Messieurs, les actionnaires de la société "NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE" société anonyme sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 29/02/2024 à 10 h au siège social de la société sise à la route de la Marsa Km Route de la Marsa - Ain Zaghouan 1053 - La Marsa (Tunisie), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2022;

2. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2022 et du rapport du Conseil d'Administration y afférent;

3. Affectation des résultats;

4. Quitus aux membres du conseil d'administration;

5. Questions diverses.

2024400124SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base

"Cave Viticole de Grombalia"

Le mandataire judiciaire de la Société mutuelle "Cave Viticole Grombalia" convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le vendredi 16 Février 2024 à 10H, en réponse à un premier appel, au siège social de la société sis à Semmeche GP1 Tunis, km 33, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election des membres d'un nouveau conseil d'administration.

NB :

- Toute personne souhaitant poser sa candidature au conseil d'administration doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée adressée à la boîte postale n°33 cité ZOUHOUR GROMBALIA avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée conformément au statut.

- Retrait de la demande de candidature pour le conseil d'administration se fait auprès de la direction de la société.

- La présentation de la convocation et de la C.I.N. est obligatoire pour l'accès et lors de l'enregistrement de la présence.

2024R00148SODB3

Avis pour la deuxième fois

Société mutuelle de service agricole El Takaful Jendouba

MF : 000/NP/134 8880/C

RC : C1499242014

La société mutuelle de service agricole "El Takaful" Jendouba, annonce pour la deuxième fois la tenue de son assemblée générale extraordinaire le mercredi 7 février 2024 à 10h du matin au local de l'union régionale des agriculteurs et de pèche à Jendouba pour la dissolution et la liquidation de la société.

Cette annonce est une deuxième convocation officielle et personnelle pour tous les adhérents.

2024R00179SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Youssef Abbes agissante pour le compte de la Société "HUILERIE CHTIR D'HUILES EXTRA" a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 27 décembre 2023 sous le n°21468/19 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé en 2ème catégorie consistant en Huilerie située à ell maharza nord délégation Ouled Chamekh et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la Délégation.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité de Ouled Chamekh ou Le Délégué Ouled Chamekh, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Société HUILERIE BALTI dont le siège social est situé à BALTA de la délégation de Balta Bou Aouene du gouvernorat de Jendouba, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Jendouba, sous le n°26227 en date du 6 décembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie (Régularisation de la situation) situé à balta de la délégation de Balta Bou Aouene du gouvernorat de Jendouba conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Jendouba ou de la délégation de Balta Bou Aouene ou de la municipalité de Balta Bou Aouene.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Jendouba ou le délégué de Balta Bou Aouene ou la secrétaire générale de la municipalité de Balta Bou Aouene dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Mohammed Nejib Torchani agissant pour son compte, demeurant à cité cavis immeuble enakhil Appartement n°13 Almanzah 7 Ariana, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Jendouba, sous le n°26553 en date du 8 décembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation pour faire un réaménagement à un établissement classé de troisième catégorie objet de l'arrêté d'autorisation enregistrée sous le n° 05 02 07 en date du 21 novembre 2002 afin d'augmenter la capacité de stockage du dépôt de gaz de pétrole liquéfié avec changement de la classement à la deuxième catégorie situé à la zone industrielle Bousellem conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Jendouba ou de la délégation de Bousellem ou de la municipalité de Bousellem.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Jendouba ou le délégué de Bousellem ou le chargé du secrétariat générale de la municipalité de Bousellem dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Les frères Mhadib, Mohsen, Toufik, Taieb et Meher fils Ali s'appelle Alhachmi Kasdallah annoncent qu'il ont perdu le titre établi par acte notarié le 26/9/1981 enregistré le 24/10/1981 reçu 33 et veulent avoir un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Hamza Mohamed sis à la rue Sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

2024X00089DIVD2

Avis

Monsieur Abd karim Gomri annonce qu'il a perdu son titre établi par acte notarié le 1/4/2010 enregistré le 2/4/2010 reçu 11135 et veut avoir un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Hamza Mohamed sis à la rue sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

2024X00090DIVD2

Avis

Mr Salah ben Farhat Chtioui annonce que son titre de propriété concernant la totalité d'une parcelle de terre nue d'une superficie de 1800 m² environ située à Ayoun Ouled Yaneg Kerkennah Sfax a été disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2024X00094DIVD2

Avis

Jmal Abdel Razek et sa femme Masmoudi Faiza annoncent qu'ils possèdent une maison sise à la route Sidi Mansour Km 12 Sfax son titre de propriété est disparu et ils veulent avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours, passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X00095DIVD2

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*